

REGLEMENT des épreuves de BIATHLON le 20 juin 2026

1- Présentation des épreuves

Dans le cadre du Trail des Ragondins, l'association LA TRACE organise des épreuves non officielles de biathlon (Course à pied et tir). Chaque épreuve se déroulera par équipes de 4, soit entièrement masculines, soit entièrement féminines, soit mixtes avec au minimum 2 femmes dans l'équipe

2- Dates et horaires

Programme du Samedi 20 juin 2026 *

- 13h Première épreuve
- 14h seconde épreuve
 - Intermède de 2 h courses jeunes
- 16h30 troisième épreuve
- 17h30 quatrième épreuve
- 18h30 cinquième épreuve

Programme du dimanche 21 juin

Epreuve finale le dimanche 21 juin vers 12h. En principe sont concernées les 2 premières équipes de chaque épreuve de la veille soit 10 équipes et les 5 meilleurs temps soit un total de 15 équipes

Podium final à l'issue de l'épreuve

*Les épreuves se dérouleront avec 15 équipes au total. Le choix des équipes par épreuve sera déterminé par l'organisation selon les 3 catégories, le niveau de chaque équipe et le cas échéant selon la disponibilité de chaque équipe

Les départs et arrivées se font au théâtre de verdure en bas du bourg de Cantenay-Epinard, près de la Mayenne.

Important lors de votre inscription : Si vous n'êtes pas disponibles le dimanche, pour une épreuve finale éventuelle, merci de nous le préciser

3- Déroulement

Chaque équipe dispose de 4 relais. Le départ s'effectue avec le relais 1 qui effectue une boucle à pied d'environ 800 m puis 1 tir couché à suivre sur 5 cibles. A suivre il effectue le nombre de tours de pénalités (Environ 120 m) correspondant à ses erreurs sur le tir ; Puis il passe la main au relais 2 qui effectue à son tour la boucle de 800 m et le tir couché et les tours de pénalité nécessaires, Puis relais 3, puis relais 4.

Lorsque le relais 4 a terminé il passe la main à nouveau au relais 1 qui effectue la boucle de 800 m à nouveau puis tir couché, puis tours de pénalité éventuels et passe au relais 2, puis relais 3 , puis relais 4. Ce relais 4 qui passera donc en dernier effectuera une première boucle de 800 m puis 1 tir couché, puis les tours de pénalité et enfin une dernière boucle de 800 m avant de franchir la ligne d'arrivée.

Un classement non officiel sera établi à l'arrivée. Un chronométrage non officiel sera également effectué

4- Précisions pour l'épreuve de tir

- a. Les épreuves de tir se déroulent à l'aide de carabines laser, sans aucun danger pour les participants , les spectateurs et les organisateurs. Le tir s'effectue donc en position couchée à environ 10 m des cibles elles mêmes composées de 5 impacts.
- b. Une démonstration et des conseils de prise en main des carabines seront effectués à partir de 11h le matin du samedi 20 juin, ainsi que tout l'après midi sur le pas de tir de la compétition et sur un pas de tir d'entraînement de 5 cibles

5- Engagements et inscriptions

- a. **Limites de participation :** La limite totale des participants sur les 5 épreuves est fixée à 300, soit 15 équipes de 4 par épreuve. Le nombre de cibles disponibles pour le tir est de 15 par épreuves et celles-ci sont numérotées de 1 à 15
- b. **Droits d'engagement :** Les droits d'engagement sont fixés à 60 € par équipe soit 15 € par participant
- c. **Documents obligatoires :** **Pour participer aux épreuves, les documents à fournir sont au minimum :**
 1. Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
 2. Une autorisation parentale pour les mineurs ou un PPS (Parcours de Prévention Santé) validité de moins de 1 an.
 3. Un PPS de moins de 1 an pour chaque participant adulte

Pour le retrait des dossards le jour de la course ou la veille, une pièce d'identité est nécessaire

d. **Modalités et Limites d'inscription**

1. Les inscriptions se feront en principe par courrier ou par internet www.traildesragondins.fr .
L'organisation se réserve le droit de suspendre les inscriptions dès que le quota de 75 équipes est atteint
2. Les droits d'engagement seront majorés pour les inscriptions à compter de 1 semaine avant la course. Pas d'inscription sur place
3. Les courses sont réservées aux hommes et femmes en catégories agé(e)(e)s d'au moins 14 ans dans l'année sportive en cours soit né(e)(e)s en 2012 ou avant

C - Podiums, Prix et récompenses

Un podium aura lieu à la fin des épreuves et des récompenses symboliques seront remises

6- **Désistement**

En cas de désistement d'un concurrent, les droits d'engagement ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un certificat médical

7- **Annulation**

En cas d'annulation de force majeure l'organisateur pourra mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation qui de ce fait entrainera la fin de sa responsabilité.

En cas d'annulation de l'épreuve indépendamment de la volonté de l'organisation, mais mettant en cause la sécurité des coureurs (Arrêté préfectoral, météo, inondations, épidémies ...), les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Ces informations d'éventuelle annulation seront disponibles sur le site www.traildesragondins.fr

8- **Sécurité et assurances**

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, chute ou accidents causés par le non-respect des consignes et du règlement
- L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF associations
- "tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation."

8 - Droits à l'image et cnil

« Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles ».

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayant droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

« Ces personnes disposent également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données personnelles à des fins de prospection commerciale par l'organisation et/ou ses partenaires. Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : traildesragondins@gmail.com